

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

LUTTER CONTRE L'INFLATION PAR L'ENCADREMENT DES MARGES - (N° 1905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

M. Izard, M. Armand, M. Bothorel, M. Bouyx, Mme Bregeon, M. Descrozaille, M. Girardin,
M. Kasbarian, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy,
M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel, M. Travert, M. Vojetta et Mme Lebec

ARTICLE 2

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« est habilité à publier »

le mot :

« publie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rendre les publications de l'observatoires des prix et des marges obligatoires et non facultatives.